

Secrétariat général
S.G.A.M.I. NORD – D.S.I.C.



DÉPARTEMENT PILOTAGE ET COORDINATION

Arras, le 10 Juillet 2026

Site :
Préfecture d'ARRAS

Cahier des Clauses Techniques Particulières.
Remplacement / Création d'un système de contrôle d'accès multi-sites

Descriptif du projet

Le présent **DESCRIPTIF DU PROJET** est complété par des **annexes techniques** dont les principes généraux seront à appliquer lors de l'établissement de votre offre et à respecter lors de la réalisation.
En cas de contradictions entre ce document **DESCRIPTIF DU PROJET** et les annexes,
c'est le DESCRIPTIF DU PROJET qui est prépondérant.

Les annexes suivantes sont jointes au document :

- ☒ ANNEXE 1 : Principes concernant le câblage, les équipements de l'installation et leur raccordement
- ☒ ANNEXE 2 : Principes concernant le système de contrôle d'accès
- ☐ ANNEXE 3 : Principes concernant le système de détection d'intrusion
- ☐ ANNEXE 4 : Principes concernant le système de vidéo-protection
- ☒ ANNEXE 5 : Principes d'exploitation

DIFFUSION RESTREINTE

Rappel des modalités :

Le soumissionnaire doit obligatoirement être référencé et qualifié (certification constructeur et/ou attestation de formation) pour les matériels qu'il propose pour la sécurisation du site. Il est censé ainsi connaître les textes et prescriptions en vigueur.

Les prestations, services, matériels et installations doivent être conformes aux normes, règlements et décrets (éditions en vigueur à la date de signature du marché) et respecteront les règles de l'art applicables dans leur dernière édition complétées de leurs additifs.

D'une manière générale, le titulaire du contrat doit respecter l'ensemble des textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés, circulaires) et para-réglementaires (normes, *document technique unifié* (DTU) avis techniques et solutions techniques).

Le soumissionnaire est tenu d'informer l'administration de toute discordance entre le CCTP et les règles énoncées dans ces documents, ainsi que de toutes les questions qui pourraient être une source de litige par la suite.

DIFFUSION RESTREINTE

Table des matières

1. Description générale du projet.....	5
1.1. Objet de la consultation.....	5
1.2. Description succincte du projet.....	6
1.3. Suivi de l’opération.....	6
2. Description des prestations commandées.....	6
2.1. Descriptif.....	6
2.2. Principe retenu.....	7
2.2.1. Contenu de la tranche ferme (TF).....	7
2.2.2. Contenu de la tranche optionnelle (TO) ou Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE).....	7
2.3. Plans du projet.....	8
3. Description de l’existant.....	8
3.1. Bâtiments.....	8
3.2. Locaux techniques.....	8
3.3. Contrôle d’accès.....	8
4. Câblage.....	9
4.1. Locaux techniques - Répartiteurs.....	9
4.2. Local serveurs.....	9
4.3. Baies.....	9
4.4. Câbles préconisés.....	10
4.5. Brassage.....	10
4.6. Connectique.....	10
4.7. Détails de la prestation.....	10
5. Contrôle d’accès.....	11
5.1. Détails de la prestation :.....	11
5.2. Généralités.....	11
5.3. Le serveur.....	12
5.4. Les unités de traitement local (UTL).....	12
5.5. Les lecteurs de badges.....	13
5.6. Câblages.....	13
5.7. Les équipements de portes.....	14
5.7.1. Tableau récapitulatif.....	14
5.7.2. Lexique.....	14
5.8. Serrurerie.....	14

DIFFUSION RESTREINTE

5.8.1. Ventouse.....	14
5.8.2. Bandeau Ventouse.....	15
5.8.3. Gâche électrique.....	15
5.8.4. Serrure à béquille contrôlée mono-point.....	15
5.8.5. Serrure à béquille contrôlée multi-point.....	15
5.8.6. Autre.....	15
5.9. Alimentation	16
5.10. Le PC	16
5.11. Fournitures comprises dans la solution de gestion des badges.....	17
5.12. Licences.....	17
5.13. Exploitation.....	17
5.14. Nommage.....	17
6. éléments actifs.....	18
6.1. Programmation des commutateurs.....	18
6.2. Pare-feu.....	18
7. Démontage.....	19
8. Documentation.....	19
8.1. Documentation technique.....	19
8.2. Documentation d'administration et d'exploitation.....	20
8.3. Sauvegarde – Restauration.....	20
9. FORMATIONS.....	21
9.1. Formation des Administrateurs.....	21
9.2. Formation des Gestionnaires de Badges.....	21
9.3. Formation des Opérateurs.....	22
10. RECETTE.....	22
11. FICHES COMPLÉMENTAIRES.....	22
12. maintenance.....	23

DIFFUSION RESTREINTE

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

1.1. Objet de la consultation

Le présent document décrit les prestations à exécuter, fixe les règles d'ingénierie et les spécifications techniques à respecter ainsi que les composants à mettre en œuvre, pour le remplacement du Contrôle d'Accès de :

Préfecture du pas-de-calais
Rue Ferdinand Buisson,
62000 ARRAS



Ainsi que des 6 sous préfecture du pas de Calais :

- **BÉTHUNE**
- **BOULOGNE**
- **CALAIS**
- **LENS**
- **MONTREUIL**
- **SAINT-OMER**

Et le :

- **SMOE de Béthune**

Il décrit précisément les prestations à réaliser dans le cadre de ce projet. Il s'appuie sur les directives générales du SGAMI-DSIC regroupés dans les annexes jointes à ce document.

DIFFUSION RESTREINTE

1.2. Description succincte du projet

L'objectif du projet consiste à remplacer le Contrôle d'Accès (CA) existant à la préfecture d'Arras, ainsi que la création ou remplacement des CA des 6 sous préfecture du pas-de-calais (Béthune, Boulogne, Calais, Lens, Boulogne). Le matériel prévu permettra obligatoirement l'utilisation de la « carte agent du Ministère de l'Intérieur » (CAM).

Le système prévu permettra la centralisation des différentes installations soit à la Préfecture d'Arras soit en data center du SGAMI afin d'offrir une solution unifiée pour tout le CA du Pas-de-Calais. D'autres sites ATE (Administration Territoriale d'État) pourraient s'y rattacher dans un second temps (DDTM, DDPP, DDETS, SMOE, Capitainerie, etc).

1.3. Suivi de l'opération

Le suivi de l'opération sera assuré par :

Préfecture d'Arras

Chargée de sécurité incendie et de sûreté

Mme Magalie CHERET.

Tél. : 03.21.21.22.11

Courriel : magalie.cheret@pas-de-calais.gouv.fr

ainsi que :

Le SGAMI Nord - DSIC

Département du Pilotage et de la Coordination (DPC)

M. Olivier MONCHY

Tél. : 03.59.22.79.46

Courriel : olivier.monchy@interieur.gouv.fr

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS COMMANDÉES

2.1. Descriptif

Le projet comprend :

- Le remplacement du contrôle d'accès RFID périmétrique et interne des sites détaillés ci-dessous ainsi que l'ajout de contrôle d'accès suivant les besoins du site, par une installation de contrôle d'accès de type RFID Mifare Desfire EV3, compatible avec l'usage de la Carte Agent du Ministère (CAM) desfire EV1 et EV2.
- Le système sera centralisé en préfecture d'Arras.
- Le remplacement des organes de commandes ; Lecteurs de badges, UTL, PC, serveurs.
- La reprise du câblage existant s'il est conforme à la nouvelle installation (compatibilité, positionnement des organes de commandes), ou son complet remplacement si ce n'est pas le cas.
- La réutilisation des systèmes de verrouillage existants. Ou le remplacement dans certains cas.
- L'ajout de système de système de verrouillage pour les nouvelles zone contrôlées.
- Le raccordement des équipements sur l'architecture réseau sécurité nécessaire à l'ensemble de la solution déployée par le SGAMI Nord DSIC.
- La dépose de l'ancienne installation.

DIFFUSION RESTREINTE

2.2. Principe retenu

Les prestations demandées seront décomposées en tranches ferme et optionnelle.

2.2.1. Contenu de la tranche ferme (TF)

La tranche ferme du projet concerne les sites suivant : **Préfecture d'Arras.**

Les travaux de la tranche ferme, « création ou remplacement de l'installation de CA existant» comprennent :

- L'installation de contrôle d'accès **qualifiée (ou à minima certifiée) ANSSI** (voir annexe 2) de type RFID Mifare Desfire EV3 rétro-compatible avec les cartes EV1 et EV2 dont la Carte Agent du Ministère (CAM).
- La création d'une infrastructure centralisée en Préfecture d'Arras, pour ses sites satellites (6 sous-préfectures, mais aussi DDTM, DDPP, DDETS, SMOE, Capitainerie, etc.
- La fourniture installation, paramétrage et mise en service d'un logiciel de contrôle d'accès (utilisation de clé de cryptage).
- La fourniture, installation et paramétrage de PC de gestion ou d'enrôlement de badges.
- La fourniture, installation, raccordement ou reprise ; d'une installation de câblage courants forts / faibles propre au projet.
- La reprise des systèmes de serrurerie ou système de fermeture existante et adaptation à la nouvelle installation.
- La fourniture, raccordement et mise en service de nouvelles serrures ou système de fermeture suivant les nouveaux besoins du projet.
- La création d'un câblage en catégorie 6A de tous les équipements réseau du projet.
- Fourniture de la documentation d'exploitation détaillée et personnalisée.
- La formation des personnels chargés de la gestion du serveur.
- La formation des personnels chargés de l'exploitation du système mis en œuvre.
- Fourniture d'un DOE en fin de déploiement.
- Sauvegarde de la base de données et des fichiers de configuration.
- La dépose, en fin de projet, de l'ancienne installation de contrôle d'accès (câbles, lecteurs, UTL, etc) ainsi que le rebouchage des trous laissés. Les PC, serveurs, et support de stockage, seront remis au service informatique du site.

2.2.2. Contenu de la tranche optionnelle (TO) ou Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE)

Les travaux des tranches optionnelles seront identiques à la tranche ferme détaillé ci-dessus mais pour différentes Sous Préfecture :

- TO 1 : Sous Préfecture de Béthune
- TO 2 : Sous préfecture de Boulogne sur Mer
- TO 3 : Sous préfecture de Montreuil sur Mer
- TO 4 : SMOE de Béthune
- TO 5 : Sous Préfecture de Calais
- TO 6 : Sous préfecture de Lens.
- TO 7 : Sous préfecture de St Omer.

DIFFUSION RESTREINTE

2.3. Plans du projet

En échange de leur engagement signé de destruction des documents, les plans et documents nécessaires à l'élaboration du projet seront remis aux soumissionnaires par l'administration.

Les fonds de plans au format « dwg ou pdf » seront remis au titulaire du marché pour mise à jour et confection du DOE à fournir dans le cadre de la recette (cf. § concerné). La version logicielle sera à définir pour une lecture aisée des documents.

3. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

3.1. Bâtiments

La Préfecture du Pas-de-Calais à Arras est un vaste site répartie sur plusieurs bâtiments (+ de 10) et plusieurs niveaux (+ de 5). Il y a plusieurs entrées véhicules et piétons protégés par un contrôle d'accès (CA) existant.

Le système de CA de Préfecture d'Arras est une centrale *Centaur* du constructeur *CDVI* et date de 2013.

Les Sous-Préfectures peuvent être composées d'un ou plusieurs bâtiments et d'entrée divers. Pour certaines le contrôle d'accès est existant (CDVI) et pour d'autres il n'y a pas de contrôle d'accès.

Le SMOE de Béthune est actuellement au 3 et 4ème étage du bâtiment Jean Monnet et équipé d'un CA CDVI piloté depuis la préfecture d'Arras. Cas particulier, le site sera déménagé au 5ème étage de ce même bâtiment au moment de la réalisation des travaux de ce marché.

3.2. Locaux techniques

Les locaux techniques de la préfecture d'Arras sont existants sur le site, et sont reliés entre eux par fibre optique monomode ou multimode.

Les sous-préfectures ainsi que le SMOE sont équipés d'un local technique par site.

Une architecture réseau « sûreté » du ministère de l'Intérieur est dédiée à la solution de sécurisation du site (utilisation de V-LAN), via des switch dédié ainsi qu'un par-feu.

En aucun cas, les équipements du réseau LAN de données ou réseau propriétaire ne doivent être utilisés. Dans certains cas l'installation existante non-conforme sera changée (mise en place de switch du ministère de l'Intérieur).

3.3. Contrôle d'accès

Pour chaque site dont le contrôle d'accès est existant, vous trouverez en annexes le détail des installations existantes.

DIFFUSION RESTREINTE

4. CÂBLAGE

ATTENTION !

Il sera réalisé conformément aux principes décrits dans l'annexe à ce CCTP dénommée :

**ANNEXE 1 : PRINCIPES CONCERNANT LES
ÉQUIPEMENTS DE L'INSTALLATION ET LEUR
RACCORDEMENT**

Rappel : Les travaux de câblage seront exécutés conformément aux spécifications du Cahier des Spécifications Techniques Générales (C.S.T.G.) 2011 relatif aux systèmes de câblage pour réseaux de communication du Ministère de l'Intérieur (M.I.).

Ce chapitre ne concerne que le câblage de la solution « sûreté ».

Un besoin spécifique au raccordement des éléments de sûreté est à prévoir dans l'offre.

Les liaisons cuivre et les liaisons optiques (s'il y a lieu) répondront aux spécificités générales décrites dans l'annexe 1.

Les prises RJ 45 devront être câblées dans les baies sur des bandeaux spécifiques identifiés sûreté.

Le positionnement des extrémités des liaisons sera réalisé conformément aux plans et descriptif fournis.

4.1. Locaux techniques - Répartiteurs

Tous les équipements nécessaires au projet seront installés et raccordés dans les différents locaux techniques ou pièce étant sécurisé par un contrôle d'accès.

Sur les plans le repère ci-dessous les identifie :



4.2. Local serveurs

Le local serveur concerné par l'ensemble du projet sera à la préfecture d'Arras, dans le Local Technique (LT) D24.

4.3. Baies

Les baies ou coffret de brassage sont existantes sur chaque site (hormis à Montreuil et à Boulogne où il faut ajouter un coffret ou baie), elles abriteront les équipements « réseau de sûreté » supplémentaires

La fourniture des équipements des baies (bandeaux de prises et noyaux.....) est à la charge du titulaire de ce marché.

Les baies existantes seront complétées par les équipements de brassage identiques à l'existant.

L'emplacement des équipements dans ces baies sera défini ultérieurement selon des plans de baies fournis

DIFFUSION RESTREINTE

par l'administration.

4.4. Câbles préconisés

Les différents types de câbles sont décrits dans l'annexe 1.

Il est rappelé que les liaisons cuivre 4 paires utiliseront des câbles 4 paires écrantés F/UTP ou U/FTP 100 de catégorie **6A**, avec croix de séparation des paires, compatibles avec la norme POE étendu 24W

4.5. Brassage

Les cordons de brassage et de raccordement sont à fournir par le titulaire

Le soumissionnaire proposera la fourniture de cordons 4 paires, blindés, d'impédance caractéristique 100 Ohms, équipés d'une prise RJ 45 mâle blindée à chaque extrémité, catégorie 6A, à raison d'un cordon par liaison installée.

Afin de pouvoir identifier facilement les différents types de périphériques, les cordons fournis devront répondre au code des couleurs suivants :

<i>Périphérique</i>	<i>Couleur</i>
Vidéo-protection	Violet
Contrôle d'accès (UTL, PC, serveur, etc.)	Orange
Visiophonie	Bleu
Alarme	Vert

4.6. Connectique

Les différents types de connectiques sont décrites dans l'annexe 1. Pour rappel les plastrons « sûreté » devront être de **couleur noire**, majoritairement pour les PC de sûreté.

4.7. Détails de la prestation

Tous les périphériques de type « Ethernet/IP » (serveurs, UTL, stations, etc) proposés dans la solution seront raccordés par un lien « Ethernet » catégorie 6A / classe EA à la charge du titulaire, en respectant les règles de l'art comme décrit dans l'annexe 1.

L'emplacement des UTL et des modules de portes sera confirmé lors de l'installation. Les UTL seront reliées au commutateur « sûreté » le plus proche par un lien Ethernet.

En plus des liaisons propres aux équipements de sûreté (centrale, UG, UTL, etc), la prestation comprendra la pose et raccordement de prises RJ45 dédiées à usage sûreté :

- ordinateur / PC dont l'emplacement sera spécifié suivant le plan et symbole :



DIFFUSION RESTREINTE

Ces prises seront disposées dans des boîtiers en saillie ou dans les goulottes compartimentées.

5. CONTRÔLE D'ACCÈS

ATTENTION !

Les prestations seront réalisées conformément aux principes décrits dans l'annexe à ce CCTP dénommée :

ANNEXE 2 : PRINCIPES CONCERNANT LE SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES

5.1. Détails de la prestation :

Elle sera composée de en fonction des Tranches :

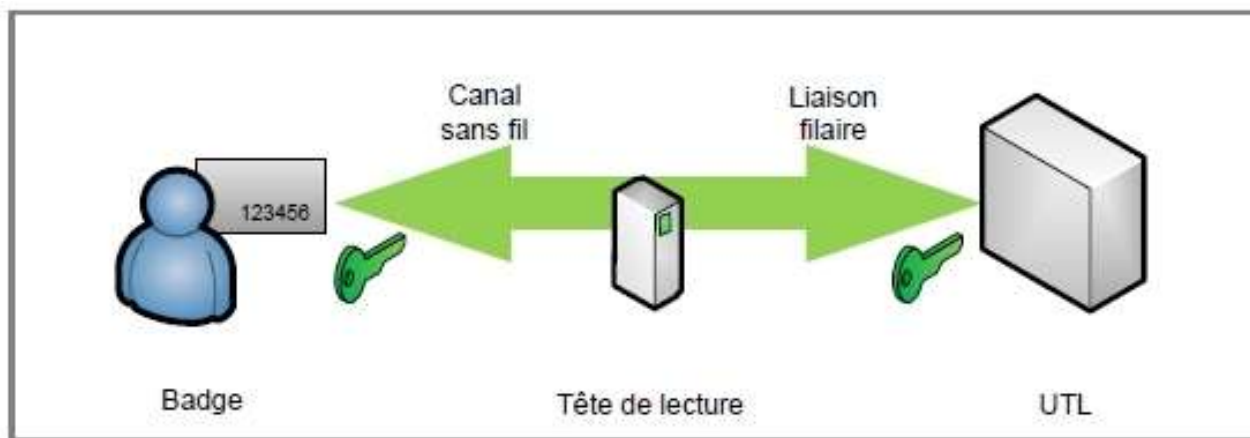
- Installation et paramétrage du serveur (à la Préfecture d'ARRAS)
- Installation et paramétrage sur les différents sites (TO) rattachés au serveur d'Arras
- Installation des UTLs
- Installation des lecteurs de badges
- Installation de lecteurs de badges + clavier codé pour certain locaux spécifique
- Installation d'équipement de portes et de systèmes de verrouillage suivant CCTP et tableau de porte
- Fourniture et paramétrage de PC de gestion de badges
- Fourniture et paramétrage de PC de gestion des accès
- Fourniture d'un kit d'enrôlement comprenant le logiciel adapté et le lecteur/encrypteur
- Le câblage de l'installation

Les lecteurs seront installés aux portes indiquées selon le tableau récapitulatif ci-dessous et les plans joints en annexe.

5.2. Généralités

Le système de contrôle d'accès se reposera sur l'architecture N°1 décrite dans le guide de l'ANSSI : tête de lecture transparente, authentification de bout en bout.

DIFFUSION RESTREINTE



Architecture n°1 : tête de lecture transparente, authentification de bout en bout

Le système de contrôle d'accès sécurisé sera géré à partir d'un poste dédié sûreté.

L'ensemble sera bâti autour d'une solution IP.

En supplément des recommandations de l'ANSSI, les UTLs seront **impérativement** installées dans les locaux sécurisés sauf avis contraire de l'administration.

5.3. Le serveur

La solution retenue sera de type client/serveur. Voir caractéristiques du serveur dans l'annexe 2.

Le serveur sera installé localement dans la baie située dans le répartiteur D24. Il sera pourvu d'une deuxième alimentation et secourue par un onduleur 2kVA à fournir dans le cadre de cette opération.

Le serveur de gestion du système permettra de gérer simultanément **3000** porteurs de badges actifs. Le système devra pouvoir gérer au minimum **500** lecteurs de badges, répartis à terme sur plusieurs sites distants.

Il sera proposé par le soumissionnaire, à titre indicatif, une solution de sauvegarde des données sur support externe afin de restaurer le système en cas de nécessité. .

Il fournira également une liste exhaustive des fichiers à sauvegarder périodiquement (base de données, configurations des équipements et tout autre fichier ou données utiles), lesquels doivent permettre la restauration du système en cas d'incident. Le titulaire du marché procède à une première sauvegarde du système en fin de déploiement et à la fin de chaque phase d'extension.

5.4. Les unités de traitement local (UTL)

Dans le cadre du présent marché, le terme « UTL » (unité de traitement local) est employé pour désigner les équipements de terrain constituant le dispositif assurant la gestion des lecteurs. Ce dispositif peut être constitué des modules de base et des modules d'extension, commercialisés sous des appellations différentes selon constructeurs (automate, coffret UTL, unité de gestion/UG, concentrateur, module de porte, contrôleur, module SAM...). Le soumissionnaire doit détailler dans son mémoire technique les équipements et modules constituant l'UTL de la solution proposée ainsi qu'un schéma illustrant le fonctionnement avec l'exemple d'une porte.

Le nombre d'unités de traitement local et de module associé sera déterminé proportionnellement au nombre

DIFFUSION RESTREINTE

total d'ouvrants à contrôler en respectant les règles de l'art émises par le constructeur. Afin de palier à tous problèmes de connexion, lorsqu'il y a plus de 8 bureaux en dans le même couloir ; au moins une des portes sera câblée sur une autre UG ou carte mère (afin de pallier à un défaut de celle-ci et tout de même accéder à un bureau et ouvrir de l'intérieur.

Conformément aux recommandations R38 de l'ANSSI, les UTL seront installées dans les locaux techniques et zone protégées désignés par la MOE qui seront eux sécurisé également. Elles sont représentées sur les plans par le symbole : 

L'accès à ces locaux sera strictement associé à une serrure à clé permettant son ouverture en cas de problème, qu'elle soit déjà existante ou non. Elle sera de type clé à bille sécurisée et sur un passe général pour l'ensemble des portes. Donc 1 jeu de clé par sites TO (Sous préfecture, SMOE) 1 jeu de clé par local pour la Préfecture d'Arras (ou la possibilité de différentier 2 locaux différents informatique et non informatique) + 1 passe général pour l'ensemble des locaux.

Afin de pouvoir en déterminer leur nombre, le soumissionnaire se reportera aux plans du bâtiment et sur les propositions de rattachement listée ci-dessous. A défaut, le soumissionnaire proposera une solution alternative qui devra être validée.

Un synoptique de la solution proposée sera fourni dans l'offre par le soumissionnaire. Ceci déterminera, en autre, le nombre de commutateurs à déployer par l'administration.

Les caractéristiques des UTL sont décrites dans l'annexe 2.

Chaque UTL (ou regroupement d'UTL) sera secourue par batterie et alimentée par un disjoncteur dédié 16A 30mA HI depuis le tableau de la zone concernée, et sera repéré comme tel. Les alimentations seront reprises dans le DOE final et clairement identifié.

5.5. Les lecteurs de badges

Les lecteurs de badges seront de type Mifare Desfire EV3 compatibles avec les CAM EV1 et EV2.

Les lecteurs seront installés aux portes indiquées selon le tableau récapitulatif ci-dessous et les plans joints en annexe.

Ils seront de 2 types :

- Soit lecteurs de badge simple (authentification par badge seul),
- Soit lecteur de badges à double authentification (badges et codes) nécessitant un clavier intégré au LB.

5.6. Câblages

Le câblage courant faibles et courants forts seront intégralement refaits à neuf, cela facilitera la création de la nouvelle installation et la migration des portes. La maintenance préventive et curative sera également plus clair avec une installation totalement neuve.

Cette prestation est rendue obligatoire avec le changement de localisation des centrales de contrôle d'accès (UG/UTL/UTP etc.).

Cependant, si le soumissionnaire souhaite réutiliser une partie du câblage existant (lorsque le positionnement de l'installation existante le permet), il pourra le faire mais sera seul responsable du parfait état de celui-ci. L'administration ne pourra être tenue responsable d'une quelconque anomalie sur le câblage existant rendant impossible sa reprise. De même aucunes boites de dérivation ni prolongation de câble ne sera autorisé.

DIFFUSION RESTREINTE

5.7. Les équipements de portes

5.7.1. Tableau récapitulatif

Un tableau récapitulatif des équipements de portes est joint au présent CCTP (26-PREF62-CA-Tableau récapitulatif). Avec les indications ci-dessous et les plans marché ils décrivent les travaux à réaliser sur chaque porte.

Compréhension du tableau :

- Lorsqu'il est indiqué « à reprendre » cela veut dire que l'équipement est existant et qu'il devra être récupéré pour sur la nouvelle installation.
- Lorsqu'il est indiqué « à remplacer » cela veut dire que l'équipement est existant mais qu'il devra être déposé et qu'un nouvel équipement sera installé à la place.
- Lorsqu'il est indiqué « à créer » cela veut dire qu'il n'y a rien actuellement, et qu'un nouvel équipement doit être installé.
- Lorsqu'il est indiqué « Hors Lot » cela veut dire que la Préfecture d'Arras procédera à un remplacement de la menuiserie existante, et dont la serrurerie sera comprise.

5.7.2. Lexique

LB : Lecteur de badges

BOP : Bouton d'ouverture de porte

DMD : Déclencheur manuel de déverrouillage ou **BBG**

DOP : détecteur d'ouverture de porte ou contact magnétique

S : ventouse ou serrure électromagnétique, serrure à béquille contrôlée mono-point /multi-point, ou reprise de l'existant. Détailler ci-dessous à l'article 5.7

Tous les ouvrants seront munis de contact magnétique afin de faire remonter l'information d'ouverture sur le logiciel d'exploitation.

5.8. Serrurerie

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'état des portes actuelles, et ne serait augurer d'une inadéquation de la porte à la serrurerie proposée.

Comme indiqué ci-dessus à l'article 5.6.1 et dans le tableau (26-PREF62-CA-Tableau récapitulatif) **la prestation de serrurerie fait partie de la prestation du présent marché**. Sur certains site et/ou porte la serrurerie est déjà présente, il faudra donc la reprendre sur la nouvelle installation.

Pour les cas où il faut la créer et l'installer :

5.8.1. Ventouse

Poignées ventouse électromagnétique de minimum 300kg.

En Aluminium couleur argenté/anodisé, et adaptée en largeur/profondeur/épaisseur aux différents type de

DIFFUSION RESTREINTE

porte sur laquelle elle sera installée (Bois, PVC, Aluminium, Acier, etc.). Alimenté en 12V ou 24V avec contact de position et voyant d'état de la porte. L'indice de protection sera au minimum : IP44 lorsqu'elle est à l'intérieur, et IP66 lorsqu'elle est à l'extérieur.

Y compris tout détail de quincaillerie : pattes/équerres/profile/passe-câbles/platines de fixation/etc. Ainsi que l'adaptation de la porte existante dépose/serrure/poignée/plaque de finition.

Dans de rare cas, la poignée sera installée en imposte de porte, impossibilité d'installer à hauteur de poignée, dans ce cas elle sera adaptée à la situation et menuiserie.

5.8.2. Bandeau Ventouse

Idem ci-dessus (5.7.1) mais en bandeau ventouse électromagnétique, toute hauteur de la porte et avec au minimum 2x300kg.

5.8.3. Gâche électrique

Gâche à rupture alimentée en 12V ou 24V depuis les coffrets d'alimentations en zone sécurisé (locaux technique), verticale adapté à la menuiserie existante. Avec contact de position pour la remontée d'information à la gestion du Contrôle d'Accès.

Y compris tout détail de quincaillerie : pattes/équerres/profile/passe-câbles/platines de fixation/etc. Ainsi que l'adaptation de la porte existante dépose/serrure/poignée/plaque de finition.

5.8.4. Serrure à béquille contrôlée mono-point

Serrure électrique à contrôle de béquille 1 point, avec poignée contrôlée en entrée et poignée intérieur libre en sortie. Verrouillage automatique de la porte à la fermeture. Ferme porte adaptée à la porte et serrure (claquement de porte). Avec reprise d'informations de l'état de la porte et serrure pour le remonté à la gestion du Contrôle d'Accès. Alimentation 12V/24V depuis les coffrets d'alimentations en zone sécurisé (locaux technique)

Y compris tout détail de quincaillerie : pattes/équerres/profile/passe-câbles/platines de fixation/etc. Ainsi que l'adaptation de la porte existante dépose/serrure/poignée/plaque de finition.

5.8.5. Serrure à béquille contrôlée multi-point

Idem ci-dessus (5.7.4) mais en serrure à contrôle de béquille 3 points.

5.8.6. Autre

Dans certains cas l'équipement à commander par le contrôle d'accès n'est par une serrurerie :

- Les systèmes de fermetures de la Préfecture d'Arras (TF) type barrière/porte motorisée/etc. sont existants et à commander avec le nouveau contrôle d'accès. Fonctionnement identique à l'existant.

- Les ascenseurs de la Préfecture d'Arras (TF) et de Béthune (TO1) sont à commander par le nouveau système de contrôle d'accès. Une gestion fine des droits d'accès ou d'interdiction d'accès aux étages sera possible. Pour cela le prestataire de présent marché aura inclus dans son offre la prestation de l'ascensoriste du site dont voici les coordonnées, pour Arras et Béthune :

DIFFUSION RESTREINTE

OTIS Agence Marcq en Baroeul
340/4 avenue de la Marne
59700 Marcq en Baroeul
03.20.99.76.35.

Pour le cas spécifique de la sous Préfecture de Lens, le système existant (CDVI) sera conservé, uniquement pour l'accès au parking extérieur, qui ne fait donc pas partie de la prestation. Cependant lors de la dépose cette information devra être prise en compte !

5.9. Alimentation

Toutes les alimentations de système de fermetures seront refaits à neuf, cela facilitera la création de la nouvelle installation et la migration des portes. La maintenance préventive et curative sera également plus clair avec une installation totalement neuve.

Cependant, si le soumissionnaire souhaite réutiliser certaines alimentations existantes, il pourra le faire mais sera seul responsable du parfait état de celles-ci. L'administration ne pourra être tenue responsable d'une quelconque détérioration de ces organes d'alimentations et secours du courant électrique.

Tout comme les appareils de gestion de porte (UTL, UG, UTP, etc.) les alimentations de serrure seront reprises depuis les coffrets d'alimentations installées en zone sécurisées (locaux technique, gaine sécurisée) représentés sur les plans par le symbole :



Ces coffrets seront secourus par batteries avec une autonomie de 12h et seront adaptés aux systèmes de verrouillage. Ils seront alimentés par un disjoncteur dédié 30mA HI depuis le tableau de la zone concernée, et identifié.

Toutes les informations des alimentations existantes ou nouvelles seront reprises dans un synoptique dédié à l'alimentation de la sûreté et joint au DOE.

Le prestataire proposera dans son dossier de réponse à la consultation un « synoptique de principe » afin de montrer sa bonne compréhension du projet.

5.10. Le PC

Les PC indiqués sur les plans, seront desservis par un câble de Cat 6A (cf voir 4.7) à partir du répartiteur général situé au même étage. Ils sont représenté par le symbole :



Il permettra à chaque opérateur, à l'aide du lecteur / encodeur, en fonction de ses droits, de définir les utilisateurs, les accès, les profils ; d'encoder et d'enrôler les badges de sa zone de compétence.

Les caractéristiques minimums du PC de gestion à fournir par le titulaire sont décrites dans l'annexe 2.

Il sera équipé d'un écran de 22 pouces minimum.

DIFFUSION RESTREINTE

5.11. Fournitures comprises dans la solution de gestion des badges

En plus du kit de programmation et d'encodage qu'il propose dans sa solution, le titulaire fournira deux lecteurs/encodeurs de badges sans contact (RFID) de marque HID modèle Omnikey 5422 ou équivalent en version USB.

La carte sans contact, au format ISO 7816, seront basés sur une puce Mifare DesFire Ev2 de 4k ou 8k (chiffrement AES-128), en PVC blanc vierge, libres de tout droit, livrés en configuration d'usine (clé maître et droits non modifiés).

Le titulaire devra la livraison de 300 badges pour la Préfecture d'ARRAS (TF), et 50 badges par autres sites (TO).

5.12. Licences

Le soumissionnaire prévoira dans son offre toutes les licences nécessaires au bon fonctionnement du système.

Il précisera la capacité d'extension possible de son système sans achat de licence supplémentaire.

Il détaillera dans son descriptif technique les licences obligatoires et optionnelles.

5.13. Exploitation

Un pupitre sera installé spécifiquement au poste de garde de la préfecture d'Arras. Il permettra d'ouvrir depuis ce lieu 6 portes maximum dont l'administration indiquera en phase travaux. Un retour d'état de la porte sera également présent lui permettant de superviser l'ouverture et la bonne fermeture de la porte.

5.14. Nommage

L'application de la règle de nommage des automates (UTL/UG) devra être conforme aux indications ci-dessous :

Un identifiant unique sera appliqué à chaque équipement, il sera composé de 17 caractères Alpha/Numérique.

- Construction des blocs de données

Bloc	Description	Format	Précisions
EQP	Type d'équipement	3 caractères	UTL, UDG, LEC (Lecteur)
INSEE	Code INSEE de la ville	5 caractères	59350 (Lille), 75056 (Paris)
ADM	Administration	3 caractères	POL (Police), ATE (Adm Ter), SGM (SGAMI), DDI, Administration Centrale (ADC), PPP
BAT	Type de bâtiment	3 caractères	HDP (Hôtel de Police), COM (Commissariat), CRA, SPR (Sous-Préf), CIT (Cité administrative)
ID	Numéro de l'équipement	3 caractères	Numéro d'ordre (001 à 999) (pour assurer l'unicité)

DIFFUSION RESTREINTE

➤ Exemples d'application 1 : UTL à la Préfecture d'Arras :

- Équipement Unité de Traitement Local : UTL
- Le code INSEE pour ARRAS : 62041
- Administration Territoriale de l'État : ATE
- Bâtiment Préfecture : PRE
- Index 5^{ème} équipement : 005
- Syntaxe logicielle : UTL62041ATEPRE005
- Syntaxe d'étiquetage : UTL-62041-ATE-PRE-005

➤ Exemples d'application 2 : Lecteur de badge à la Sous Préfecture de Béthune :

- Équipement Unité de Traitement Local : LEC
- Le code INSEE pour ARRAS : 62119
- Administration Territoriale de l'État : ATE
- Bâtiment Préfecture : SPR
- Index 12^{ème} Lecteur de badge : 012
- Syntaxe logicielle : LEC62119ATESPR012
- Syntaxe d'étiquetage : LEC-62119-ATE-SPR-012

Un tableau sera remis par le prestataire en phase travaux et validé par l'administration avant déploiement.

6. ÉLÉMENTS ACTIFS

6.1. Programmation des commutateurs

Il est rappelé que les commutateurs seront fournis, installés et paramétrés par l'administration. Pour cela, elle fournira au titulaire du marché :

- Le plan d'adressage IP, (utilisation de différents V-LAN : Vidéo, intrusion, et CA avec UTL/UG, Serveur, Clients)
- Les empreintes des commutateurs,
- Le synoptique du réseau,

Le titulaire fournira :

- Les protocoles mis en œuvre,
- Les ports source et destination,
- Les remarques éventuelles.

6.2. Pare-feu

Le pare-feu Fortinet FG60D ou supérieur sera fourni par l'administration.

Le titulaire fournira les informations nécessaires à l'établissement de la matrice de flux. Cette base servira à l'administration qui se chargera de la configuration des pare-feux.

DIFFUSION RESTREINTE

7. DÉMONTAGE

Il est rappelé que la dépose des équipements obsolètes fait partie de la prestation. Les formalités de démontage sont décrites dans l'annexe 1.

Certaines portes sous contrôle d'accès actuellement, ne seront pas sur la nouvelle installation, elles seront à déposer également.

La prestation de dépose ne pourra intervenir qu'après la mise en service de la nouvelle installations, aucune porte ne pourra être laissé sans contrôle. Durant les travaux le prestataire proposera un protocole et planning d'intervention qui sera validé par l'administration.

Malgré tout, la prestation de dépose sera à détailler dans l'offre du prestataire afin de pouvoir juger son degré de compréhension du projet. Les visites de site et les DOE de l'existant, permettront aux soumissionnaires d'appréhender cette partie.

Pour le cas spécifique de la sous Préfecture de Lens, le système existant (CDVI) sera conservé, uniquement pour l'accès au parking extérieur, qui ne fait donc pas partie de la prestation. Cependant lors de la dépose cette information devra être prise en compte !

L'administration se réserve le droit de conserver tout ou partie du matériel démonté .

Les PC, serveurs, et support de stockage, seront remis au services informatique du site.

8. DOCUMENTATION

8.1. Documentation technique

Le titulaire du marché devra mettre à disposition une documentation complète sur les systèmes mis en œuvre comprenant :

- Les documentations techniques en français des matériels installés,
- Les documentations personnalisées d'exploitation de la solution déployée
- Le Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E.) comprenant :
 - L'emplacement de tous les équipements installés (caméras, détecteurs, UTL, postes clients),
 - Le cheminement des câbles posés (courant fort et faible),
 - Le repérage des alimentations électrique spécifiques à l'installation (plan et synoptique)
 - Les plans mis à jour au format dwg et ou pdf.
 - Identification : Marque, Type, Numéro de série (SN).
 - Gestion logicielle : Logiciel de sûreté associé (ex : Synchronic, Fichet, Genetec).

DIFFUSION RESTREINTE

Sécurité : Certificat et date de validité.

Localisation physique : bâtiment, niveau, local technique ou baie d'hébergement

Zone de sécurité rattachée

Adresse IP (en complément de l'adresse MAC) et VLAN d'appartenance

Statut opérationnel : en service / hors service / en maintenance — permettrait de filtrer les équipements actifs et d'anticiper les alertes.

Date de mise en service et date de fin de vie théorique : pour piloter le renouvellement du parc.

Référent local (correspondant sûreté ou RSSI de site) : point de contact en cas d'incident, distinct du mainteneur

La version du firmware

Une trame du DOE sera fournie par l'administration, le titulaire se chargera de renseigner les champs concernés et de fournir les pièces demandées. (Voir annexe DOE_proposition)

Ce document devra revêtir le timbre « DIFFUSION RESTREINTE ».

Toutes les pièces constituant cette documentation seront fournies en français sous forme de fichiers électroniques lisibles à partir de logiciels libres.

8.2. Documentation d'administration et d'exploitation

Le titulaire du marché devra mettre à disposition une documentation d'exploitation des différents systèmes mis en œuvre comprenant :

- Un manuel d'administration système et des applications,
- Un manuel d'exploitation de chaque système,
- Une procédure de reprise des activités du système couvrant notamment l'arrêt forcé des équipements, leur redémarrage sur incident,
- Les consignes de sécurité pour le bon usage de la solution.

La documentation est en version française.

8.3. Sauvegarde – Restauration

Le titulaire du marché devra mettre à disposition une documentation sur les procédures de sauvegarde et restauration des données permettant :

- Une sauvegarde journalière, hebdomadaire,
- Une sauvegarde/restauration différentielle, incrémentielle et complète.

DIFFUSION RESTREINTE

9. FORMATIONS

Les formations seront assurées par des animateurs de formation spécialisés et habitués à ces types de formation.

Elles se dérouleront à temps plein sur le site du client.

L'objectif est, qu'à l'issue de la formation, les personnels soient pleinement opérationnels dans le domaine de travail qu'ils doivent assurer.

Les supports de cours seront fournis en langue française, au format papier et au format électronique lisible à partir de logiciels libres. Ils seront classifiés en « DIFFUSION RESTREINTE ».

Le titulaire proposera le contenu ainsi que la durée et le nombre de sessions qui seront adaptées au nombre de participants dans chaque domaine (administrateurs et exploitants).

Chaque site (TF et TO) sera formé à l'usage du contrôle d'accès et l'enrôlement des badges. Le site d'Arras (TF) sera lui formé à l'administration des installations.

9.1. Formation des Administrateurs

Le module dédié à la formation des administrateurs leur permettra d'appréhender complètement les systèmes mis en œuvre pour ce qui concerne l'installation, la configuration et l'utilisation des différentes applications avec en particulier :

- La gestion des comptes exploitants,
- La gestion des clés de chiffrement,
- La gestion du temps,
- La gestion des calendriers,
- La gestion de l'antivirus,
- La gestion des sauvegardes,
- La gestion des images,
- Le stockage et exportation des données,
- Et tout autre item proposé par le titulaire.

La formation sera assurée pour 2 personnes minimum sur le site de la Préfecture d'Arras.

9.2. Formation des Gestionnaires de Badges

Le module dédié à la formation des gestionnaires de badges leur permettra d'appréhender complètement les systèmes mis en œuvre pour ce qui concerne l'enrôlement, la configuration et l'utilisation des badges avec en particulier :

- La gestion des profils,

DIFFUSION RESTREINTE

- La gestion des badges,
- La gestion du temps,
- La gestion des calendriers,
- Et tout autre item proposé par le titulaire.

La formation sera assurée pour 2 personnes sur chaque site hors SMOE de Béthune (1 en TO + 6 en TF) donc sur l'ensemble du marché.

9.3. Formation des Opérateurs

Le module dédié à la formation des opérateurs leur permettra d'utiliser de manière optimale les différentes applications mises à disposition avec en particulier :

- La présentation des équipements des postes PCS (stations, murs d'images, imprimantes),
- La présentation du poste de travail : les différentes fenêtres, agencement des écrans,
- Le démarrage et l'arrêt des stations de travail,
- La connexion et la déconnexion aux applications,
- L'exploitation du système vidéo, de l'alarme, du contrôle d'accès et de la visiophonie,
- La gestion de badges « visiteurs »,
- La gestion des événements et alarmes,
- Et tout autre item proposé par le titulaire.

La formation sera assurée pour 2 personnes sur chaque site hors SMOE de Béthune (1 en TO + 6 en TF) donc sur l'ensemble du marché.

10. RECETTE

La recette technique sera exécutée conformément au chapitre 14 de l'annexe 1

11. FICHES COMPLÉMENTAIRES

Le présent CCTP est complété par une description détaillée sous forme de fiches annexes. Ces fiches annexes servent de référence dans le périmètre de la prestation demandée et permettent l'établissement de la proposition financière et technique.

- Les plans du contrôle d'accès Arras et 6 sous Préfecture
- Tableau récapitulatif du contrôle d'accès (1 onglet par site)
- Les annexes sûreté (1, 2 et 5)
- Le certificat de destruction

DIFFUSION RESTREINTE

- Le certificat de visite (à reproduire par site visité)
- Le DOE des installations existantes (Plans, tableau, photo)
- Un DOE type pour la remise en fin de chantier

12. MAINTENANCE

Mise en place d'une proposition de contrat de maintenance et d'intervention de la nouvelle installation de contrôle d'accès.

En annexe de son offre le prestataire proposera pour chaque site, un contrat de maintenance préventive et d'intervention curative détaillé comme suit :

La maintenance préventive comprendra, 1 passage par an avec contrôle de l'installation, vérification des sources d'alimentation (batteries comprise), contrôle des liaisons réseau, vérifications et mise à jour logiciel, nettoyage des différents équipements de l'installation (notamment les ventilateurs)

La maintenance curative comprendra, un bordereau de prix de chaque équipement de l'installation (Lecteur, UTL/UG, Serrures, câbles, PC, serveur etc) avec les délais moyens d'acheminement. La Préfecture aura la possibilité commander un certain nombre de lecteur afin de la remplacer par elle-même. Mais comprendra également des forfaits d'interventions en cas de panne et selon la criticité :

- Panne urgente, intervention en 4h après appel et réparation en 8h après appel.
- Panne non urgente, intervention en 48h après appel, réparation en 96h après appel.

Les 2 cas d'HO Heures Ouvrées (de 8h à 17h du Lundi en vendredi), ainsi que les Heures Non-Ouvrées (17 à 8h Lundi en vendredi, ainsi que le Samedi, Dimanche et jours férié)

DIFFUSION RESTREINTE